Conseil Communal du 27 octobre 2026 Commune de Blonay St-Légier

POSTULAT

Pour une sécurisation renforcée de la route des Épélévoz

La route des Épélévoz est une voie de desserte locale empruntée quotidiennement par de nombreux piétons, notamment des familles et des enfants qui se rendent à l'école. Or, ce tronçon ne dispose d'aucun trottoir et la vitesse y est limitée à 50 km/h. Les piétons doivent donc partager la chaussée avec les véhicules, parfois dans des virages où la visibilité est réduite. De surcroit avec le report du trafic actuellement constate par les habitants au vu de la fermeture de route de Fenil dans un sens.

La situation est particulièrement préoccupante aux heures de pointe, lorsque les enfants et les autres piétons empruntent cette route pour leurs déplacements quotidiens. Le danger est encore accru en hiver : à 7 h 30 le matin comme à 16 h le soir, il fait souvent nuit ou la luminosité est insuffisante. L'absence de trottoir, la visibilité parfois limitée et la vitesse autorisée de 50 km/h créent alors des conditions peu rassurantes pour les usagers les plus vulnérables. Il y a lieu de préciser que par endroit, 2 voitures ne peuvent se croiser, une marche arrière de l'un des véhicules est alors obligatoire.

Il paraît dès lors nécessaire d'examiner des mesures simples et proportionnées pour tranquilliser la circulation et améliorer concrètement la sécurité de tous, en particulier celle des piétons et des enfants. L'instauration d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur le tronçon concerné constituerait une mesure adaptée aux caractéristiques de cette route et à son usage quotidien.

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs de mobilité de la Commune, qui visent notamment à réduire les nuisances du trafic motorisé, à améliorer les cheminements piétonniers et à sécuriser les trajets scolaires. Elle rejoint également les orientations cantonales en faveur d'une meilleure coexistence entre les modes de déplacement et d'une sécurité accrue pour les usagers vulnérables.

Le plan communal des limitations de vitesse joint en annexe montre que plusieurs secteurs de la commune bénéficient déjà d'une limitation à 30 km/h. La route des Épélévoz apparaît clairement comme l'un des derniers axes comparables à ne pas avoir fait l'objet d'une réduction de vitesse.

Le présent postulat invite dès lors la Municipalité à étudier :

- l'opportunité et la faisabilité d'instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h sur la route des Épélévoz ;
- les mesures complémentaires permettant de tranquilliser la circulation et de rendre les déplacements des piétons plus sûrs, en portant une attention particulière aux enfants qui empruntent cet itinéraire pour se rendre à l'école, notamment aux heures de pointe et durant les périodes hivernales de faible luminosité.
- Évaluer les conséquences du report de trafic sur la route des Épélévoz, lié à la fermeture dans un sens de la route de Fenil, et envisager la mise en place d'une signalisation « Riverains autorisés » afin de limiter le trafic de transit.

La Municipalité est invitée à faire rapport au Conseil communal sur la faisabilité de ces mesures, leurs coûts éventuels et les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales compétentes.

M. Brunschwig.

Marion BRUNSCHWIG
en mon nom propre

Annexe : *Plan de la commune et des limitations de vitesse à 30 km/h*

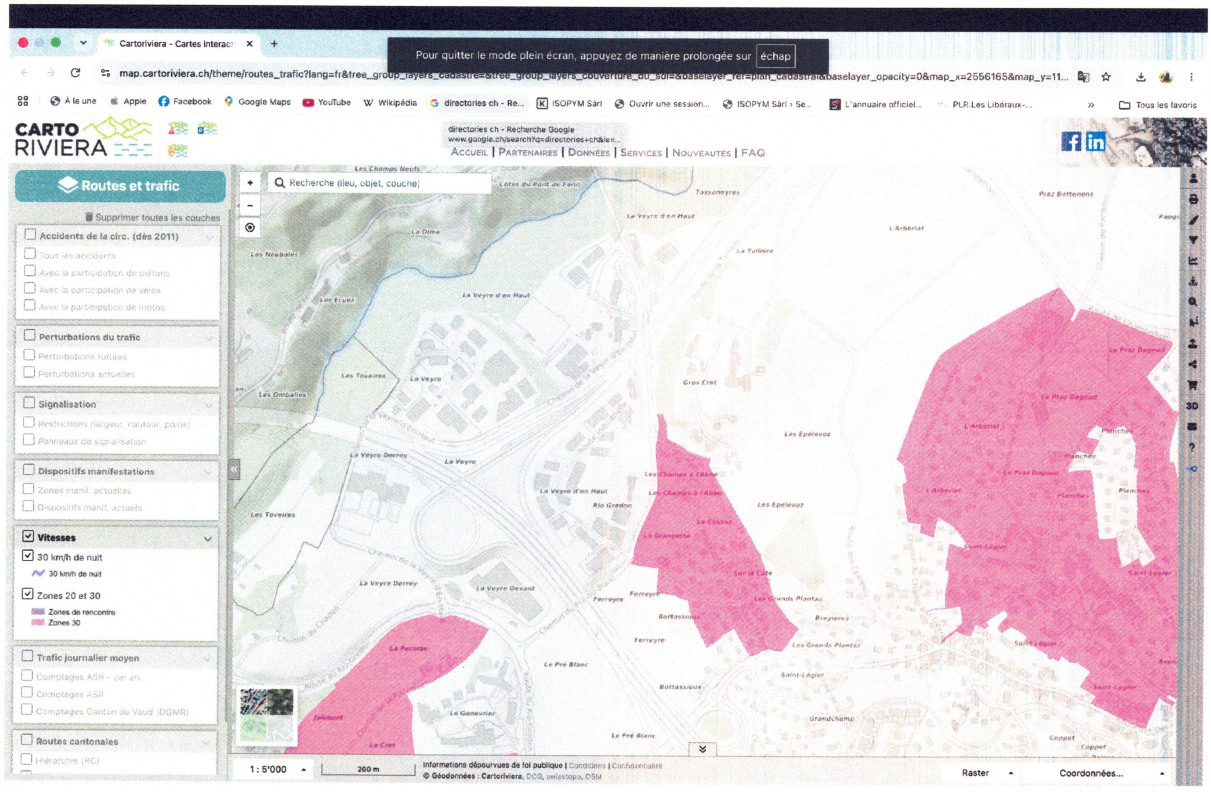
Pour quitter le mode plein écran, appuyez de manière prolongée sur échap
CARTO RIVIERA
Routes et trafic
Supprimer toutes les couches
Accidents de la circ. (dès 2011)
Perturbations du trafic
Signalisation
Dispositifs manifestations
Vitesses
30 km/h de nuit
Zones 20 et 30
Trafic journalier moyen
Routes cantonales
Recherche (lieu, objet, couche)
1 : 5'000
200 m
Raster
Coordonnées...